



Raccordement électrique

La tente « STIM en route » dispose d'un tableau électrique de 64 A (protégé), que l'on peut raccorder au courant fort avec une fiche de 64 A. Si aucun ou seulement 2 des 4 appareils de chauffage (9 kW chacun) doivent être branchés pendant la saison non froide, le tableau peut être raccordé à une fiche de 32 A (CEE 32/5) via un câble de raccordement et un raccord (raccord et câble de raccordement de 100 m environ fournis).

Deux appareils de chauffage (puissance : 9 kW chacun) peuvent être raccordés avec le raccord et le câble de raccordement. L'utilisation de 3 ou 4 appareils de chauffage nécessite le raccordement 64 A sans raccord.

La ligne d'alimentation correspondante et le raccordement jusqu'au tableau électrique à l'intérieur de la tente incombent à l'école ou au responsable de la communauté scolaire. Le raccordement de ce tableau est une installation électrique temporaire. L'utilisation de l'électricité doit à chaque fois être déclarée et validée par un organe de contrôle indépendant. Si le site de l'école n'a pas de fiche mâle de 64 ou 32 A fixe adéquate, une solution de raccordement provisoire (branchement direct) sera nécessaire. Le raccordement du tableau et les frais correspondants (y compris l'inscription, la réception et les frais d'électricité) incombent au site/à l'école ou à l'organisme compétent en matière scolaire, et ne sont donc pas compris dans l'offre de « STIM en route ».